

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 23 juin 2008**  
~~~~~

**AVENANT AU MARCHÉ DE NUMERISATION DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT - AVENANT N° 3**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 juin 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSSSET Bernard - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LAMONT Didier - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. POUJOL Robert - M. RODIER Bruno - M. SIEGEL Robert - M. TREMOULET Bernard - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. YVANEZ André  
M. GALABRUN Jacky donne procuration à M. VILLARET Louis - M. SIDERIS André donne procuration à Mme DEJEAN Anne-Marie

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : Mme BEDES Marie-Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. REQUIRAND Daniel - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. PALOC Eric - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. PIERRUGUES Georges - M. VENTURE Jean-Pierre

**Agissant** conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

**Agissant** conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** l'article 118 du Code des Marchés Publics 2006,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement de la numérisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des communes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, soit 70 000€ TTC,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29/05/2008,

**Considérant** les travaux supplémentaires et les ajustements à réaliser sur ce marché,

*Le quorum étant atteint,*

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'avenant n°3 au marché de numérisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des communes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault attribué au groupement GINGER/PARERA

Montant des prestations supplémentaires (HT)	13 993,21 €
Montant initial du marché HT	189 950,00 €
Montant de l'avenant n°1 HT	1 320,00 €
Montant de l'avenant n°2 HT	0,00 €
Nouveau montant du marché HT	205 263,21 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial (avenant n°3)	7,37%
Evolution totale par rapport au marché initial (avenants n°1, 2 et 3)	8,06%

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre opération 1028 article 205 du budget principal 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat

N°70 le 26/06/2008

Publication le 26/06/2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 25/06/2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**